

# CONDITIONS GENERALES HOTEL « AUBERGE DES PLAINES »

## 1. Réservation

Toute réservation n'est confirmée que si elle est garantie par un numéro de carte de crédit valide, ou un chèque d'arrhes d'un montant équivalent à la première nuit.

## 2. Annulation

Ne seront prises en compte que les annulations signifiées par écrit.

- Annulation de plus de 20 jours avant le début du séjour : pas de frais.
- Annulation entre 20 jours et 48h avant le début du séjour : 50 % du montant du séjour réservé.
- Annulation de moins de 48h ou « no show » : le montant total du séjour sera facturé.

## 3. Interruption du séjour

Pour toute interruption du séjour non signalée 48h avant le départ, la valeur d'une nuit sera facturée.

## 4. Mise à disposition des chambres

Les chambres sont à disposition des clients à partir de 15h. Elles doivent être libérées au plus tard à 11h.

Au-delà, il sera facturé des frais supplémentaires.

La réception de l'hôtel est assurée entre 8h et 21h. Toute arrivée tardive devra être signalée.

## 5. Paiement

Le paiement de l'hébergement est dû en totalité à l'arrivée.

## 6. Taxe de séjour

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Elle s'entend par personne, par nuit à partir de l'âge de 13 ans.

## 7. Règlement intérieur

Afin de faciliter la vie lors de votre séjour, un règlement intérieur est affiché dans les chambres ; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

Il est interdit de fumer dans l'Hôtel.

## 8. Dommages

Les installations et équipements de l'Hôtel doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les chambres, ou les espaces communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur qui devra s'acquitter des frais de réparation ou de remplacement.

## 9. Responsabilité

La responsabilité de l'Hôtel ne pourra être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les logements que dans les parties communes.

Nous ne pouvons être responsables des nuisances, résultant de cas de force majeure, venant perturber, interrompre ou empêcher votre séjour.

Aux termes de l'article 1384 du Code Civil, le client est seul responsable de l'ensemble des biens (voitures, bagages, caméras, bijoux, argent, etc...) qu'il a sous sa garde. Il lui appartient donc de prendre les dispositions nécessaires les concernant pour en assurer leur sécurité.

Nous attirons votre attention sur le fait que les photos du site internet ne sont en aucun cas contractuelles et ne peuvent engager notre responsabilité. Elles ne doivent être considérées que comme de simples illustrations.